

## CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2024-874.

**Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 050 000 \$ pour des travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sous le pont de la rue Millway.**

Je, soussignée, Sophie Bourgon, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de dix mille quarante (10 040).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de mille quinze (1 015).

Que le nombre de demandes faites est de Ø, et en conséquence

- Que le règlement numéro 2024-874 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 28 août 2024.

*Sophie Bourgon*

\_\_\_\_\_  
Signature

Secrétaire administrative, Service des  
affaires juridiques et greffe

\_\_\_\_\_  
Titre